



REGLEMENT des 25^{ieme} RANDONNEES CORMEILLAISES du dimanche 28 avril 2024

Organisation : Les « Randonnées Cormeillaises » sont organisées par le club de randonnées Cormeilles Rando, association, affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) et assurée par l'assurance Groupama (voir en pièce jointe).

Ces Randonnées sont inscrites au calendrier annuel du Comité départemental de la randonnée pédestre du Val d'Oise (Coderando 95)

Parcours : 3 circuits encadrés : 10, 15 et 20 km

Participants : Ces randonnées ne présentent aucun caractère sportif et sont donc ouvertes à tous (aucun classement, pas de chronométrage)

Départs : 95240 Cormeilles-en-Parisis, Foyer Emy les Près, rue Emy les Près.

- Pour le parcours de 10 km encadrés par des animateurs : 8h45
- Pour le parcours de 15 km encadrés par des animateurs : 8h00
- Pour le parcours de 20 km encadrés par des animateurs : 7h30

Arrivées : Au point de départ à partir de 12h00 à 12h30

Inscriptions : Sur place, une ½ heure minimum avant le départ.

Droits d'inscription : quelque soit la distance choisie : 4 euros pour les licenciés FFRP (sur présentation de la licence) et 5 euros pour les non licenciés. Gratuit pour les moins de 18 ans et les 3 animateurs des parcours de 10, 15 et 20 km.

Ravitaillement : Un point de convivialité commun à tous les parcours sera installé par nos soins au foyer Emy les Près.

Sécurité Routière : Chaque participant devra se conformer **obligatoirement au code de la route et appliquer l'article 412-34 et les suivants** :

- en agglomération et hors agglomération : utilisation des trottoirs et accotements quel que soit le côté où ils se trouvent
- hors agglomération, lorsqu'il n'y a pas de trottoirs ou d'accotements, le groupe de randonneurs devra marcher soit à gauche en file indienne, soit à droite en groupes de 20 maximum et distant de 50 m les uns aux autres, le choix est dirigé par les animateurs.

Un rappel de celui-ci se fera au départ de chaque parcours et chaque animateur ou serre-fil pourra le rappeler au cours de son circuit.

Les chiens sont autorisés à condition d'être tenus en laisse. Les participants accompagnés de chiens devront marcher en fin de groupe.

Les animateurs et serre-fil seront équipés de gilets jaunes ou verts.